

# SAINT-PAUL-SUR-UBAYE LE PONT ET LE PLATEAU DU CHATELLET

Alpes de Haute-Provence

25

Site Classé

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### Site classé

Arrêté du 10 mai 1938

### Propriété

Communale et privée

### Superficie

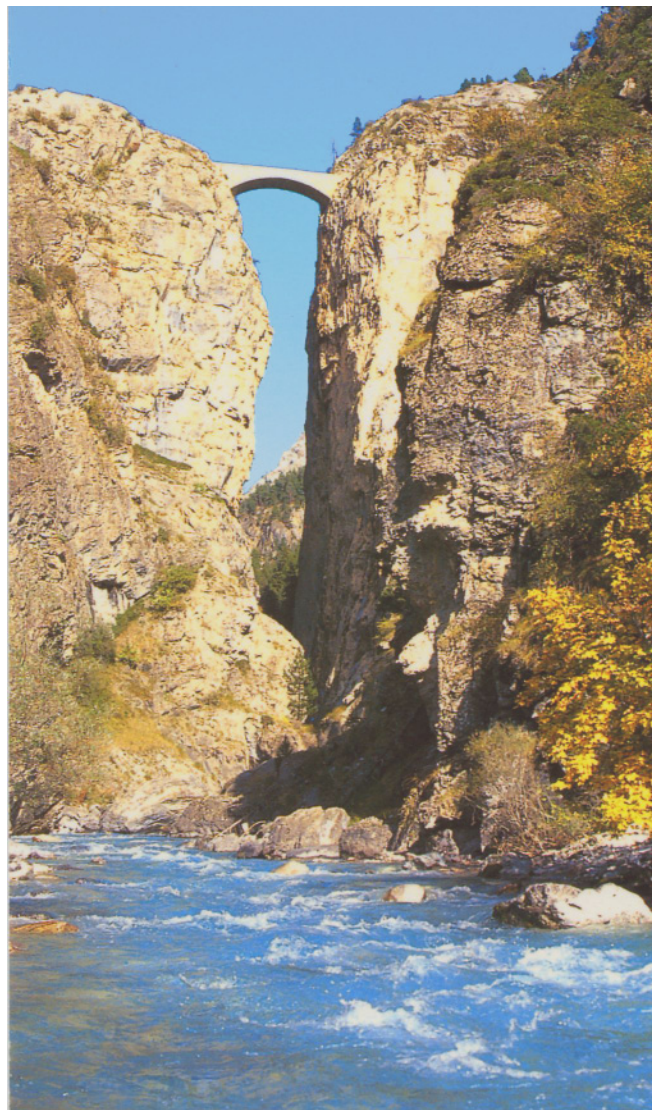
5,4 ha environ

### Autres mesures de protection concernant le site

- Zone de Protection autour du village

### Autres protections au titre des sites sur la commune

- Site Classé de la redoute de Berwick : 29 janvier 1940
- Site Classé du groupe de colonnes coiffées : 12 juillet 1942
- Site Inscrit des abords du col de Vars : 16 octobre 1941
- Zone de protection du village



## COMPOSANTES DU SITE

### Motivation de la protection

Le plateau du Châtellet occupe le sommet d'un rocher qui forme un obstacle important pour la rivière Ubaye qui a dû creuser son lit en ouvrant une gorge impressionnante d'une centaine de mètres de profondeur. D'après la légende, l'armée d'Hannibal aurait franchi l'Ubaye à cet endroit.

Le site est associé au pont dit du Chastellet qui livre passage au fort de Fouillouze. C'est l'un des ouvrages d'art les plus emblématiques de Provence. En 1880 il fut audacieusement lancé à 100m au dessus de la gorge, et son arche unique semble même maintenir écartée les parois verticales opposées. Il faut signaler que ce pont remarquable est toujours en service : il permet d'accéder aux hameaux de Fouillouze et le Serret. Le caractère particulièrement spectaculaire du site en fait de nos jours un élément majeur de l'itinéraire touristique de la vallée de l'Ubaye, à proximité du col de Vars

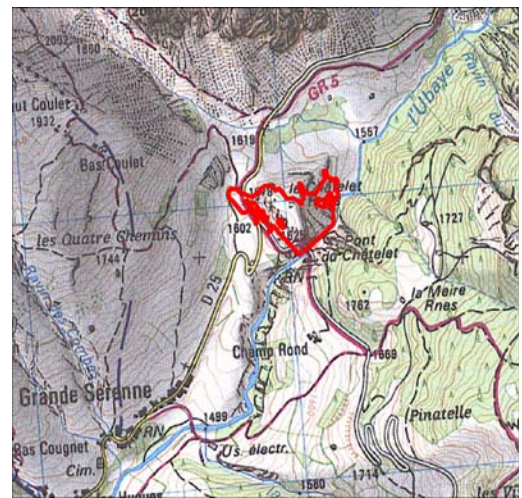
## Etat actuel / Observations


Le périmètre du classement apparaît comme relativement restreint au regard de la valeur patrimoniale et touristique du site. Les abords du plateau, objet de haltes panoramiques, mériteraient de faire l'objet d'aménagements légers permettant d'améliorer l'accueil et l'information du public dans le respect des lieux.

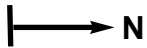
## LOCALISATION ET PERIMETRE

Ensemble formé par le pont et le plateau du Châtellet, parcelles cadastrales n° 620 à 624, 626 et 627 section L.  
(Arrêté du 10 mai 1938)

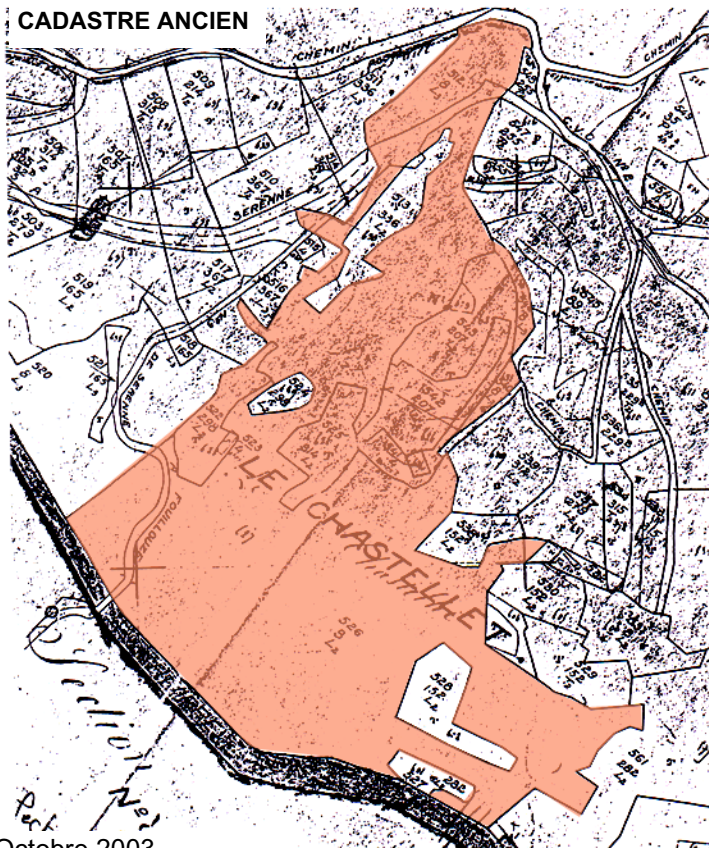
### SITUATION



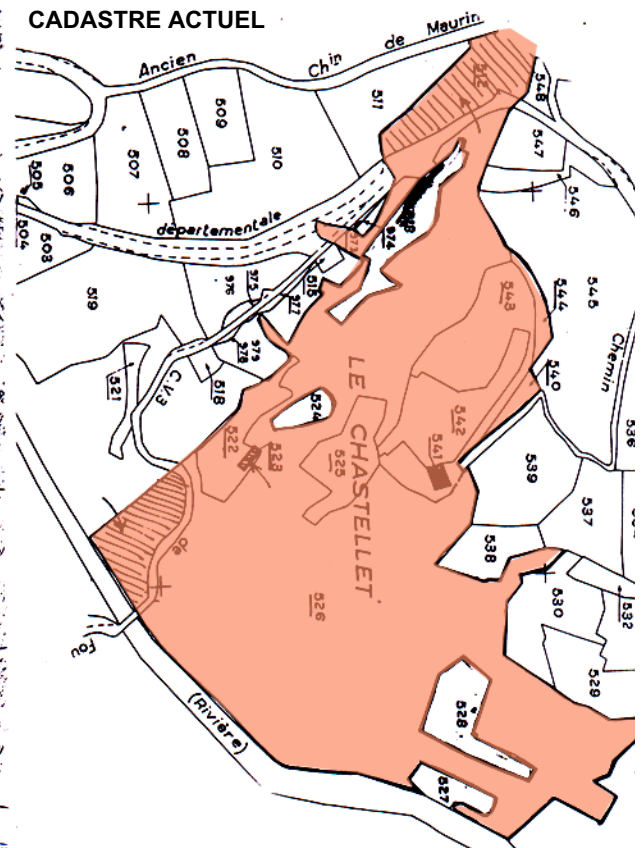
 Périmètre du Site Classé



### CADASTRE ANCIEN



### CADASTRE ACTUEL



Octobre 2003